

# Concept de sélection ALPINE SKIING pour la participation aux World University Games Lake Placid 2023

Version 07.07.2022

## 1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les World University Games 2023.

## 2. Date de la manifestation

Les World University Games auront lieu à Lake Placid (USA), du 12 au 22 janvier 2023.

## 3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Men	Women
Alpine Combined (AC)	Alpine Combined (AC)
Super-G (SG)	Super-G (SG)
Giant Slalom (GS)	Giant Slalom (GS)
Slalom (SL)	Slalom (SL)
Mixed Team Parallel (TP)	

Folgende Maximale Teilnehmerzahlen sind festgelegt:

Each country is authorised to enter a maximum of 12 athletes per gender (total 24 athletes).

In each event, each country may enter:

- Individual events: maximum 6 athletes (per gender)
- Team Event (Mixed Team Parallel): maximum of 1 team per country composed of 2W and 2M.

Only athletes with an active FIS code are allowed to participate in each Alpine Skiing event. To be eligible for participation in Super-G and Alpine Combined the athlete must have FIS points in Super-G, Alpine Combined or Downhill..

## 4. Participation World University Games

Les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

1. Citoyenneté suisse (avec exception pour Ice Dance, cf. Figure Skating Sports Regulations)
2. Âge : maximum 25 ans et minimum 17 ans, c'est-à-dire date de naissance du 01.01.1998 au 31.12.2005
3. Statut d'étudiant, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue

Frais : les athlètes sélectionné-e-s doivent contribuer personnellement aux frais jusqu'à un maximum de 800.- francs suisses (environ 20% des frais). Les frais sont également couverts par un maximum de 60% par Swiss University Sports, et 20% par l'Université / Haute école.

## 5. Sélections

### 5.1. Critères de sélection

Critères principaux : les critères suivants doivent être satisfaits pour qu'un athlète puisse être proposé pour intégrer la sélection :

Positions au classement mondial FIS (classement minimal, respectivement résultats actuels équivalents).

#### Femmes

Slalom (SL) :	500
Slalom Géant (GS) :	500
Super G (SG) :	350

#### Hommes

Slalom (SL) :	600
Slalom Géant (GS) :	600
Super G (SG) :	400

Pour le combiné (AC), les athlètes qui participent au moins au slalom et / ou au super G sont pris en compte et doivent être sélectionnés en conséquence pour la discipline concernée.

Les positions au classement mondial correspondent à la liste de points FIS pertinente pour la sélection au 10.12.2022.

Ces critères sont considérés comme des exigences minimales de performance pour être pris en considération pour une sélection.

En outre, **le/la candidat/e doit avoir été actif/ve pendant la saison précédente avec au moins 10 courses et les points doivent être confirmés au moyen de résultats au cours de la saison actuelle 2022/23** (y compris les courses d'été) (en cas de blessure avérée au cours de la saison 2021/22, seules les courses de confirmation de la saison actuelle 2022/23 sont nécessaires).

Si, avant la date de sélection, des résultats ne figurant pas encore dans le classement mondial à points FIS sont obtenus, ces résultats sont considérés comme équivalents.

De plus, **l'exigence minimale pour tous les athlètes est de poursuivre des études actifs (minimum à temps partiel)**. Si vous avez obtenu votre maturité en 2022 et que vous prévoyez de commencer vos études en 2023, veuillez contacter le chef de discipline (CD).

Lors de la sélection, les priorités suivantes, basées sur les directives de performance pour les concepts de sélection de Swiss University Sports, seront prises en compte :

1. Athlètes avec un potentiel évident de médailles « High Potentials »
2. Résultats de la saison actuelle (courbe de forme)
3. Athlètes ayant le potentiel de devenir de futurs leaders « New Leaders » (Année de naissance 2000 et plus jeunes avec le potentiel pour les prochains WUG 2025, 2027)
4. Athlètes avec le potentiel de meilleures performances personnelles « Leaders in Sports and in Studies »

### 5.2. Compétitions définies par la fédération

En principe seront considérées toutes les compétitions FIS, même si les Coupes du Monde et Continental Cup seront considérés en priorité.

### 5.3. Période de sélection

**Saison 2021/22 jusqu'au samedi 10 décembre 2022.**

### 5.4. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le chef de discipline (CD) au plus tard le 10 décembre en concertation avec la fédération, sur la base des critères de sélection convenus. Si le nombre d'athlètes

remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La demande se fait selon le modèle (feuille Excel).

### 5.5. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le **comité de sélection** de Swiss University Sports:

- Chef du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Simone Righenzi)
- Head of Delegation Swiss University Sports (Chris Böcklin)
- Vice-Présidente Swiss University Sports (Martina van Berkel)

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

Une commission de recours est définie au sein du comité directeur de Swiss University Sports. Ses décisions sont définitives.

## 6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants sont soumis aux règles de l'AMA. Le site web [www.sportintegrity.ch/fr](http://www.sportintegrity.ch/fr) fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés ou diplômés, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales.

Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le chef de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

## 7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par les fédérations. Le chef de discipline / la délégation s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

## 8. Autres dispositions

Les athlètes se manifestent au plus tard 4 mois avant la manifestation en tant que «probables» auprès de leur CD (jusqu'au 12 septembre 2022). Dans des cas exceptionnels des annonces tardives (jusqu'au 31 octobre) pourront être pris en compte. Tous les probables seront saisis sur GAMEMANAGER par le CD (nom/prénom/adresse électronique). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Les probables pris en compte sur GAMEMANAGER donnent leur accord à participer au cas d'une sélection, et se sont engagés à suivre le programme de sélection proposé et à relever les éventuelles épreuves de préparation, tout comme toute activité en lien avec leur participation aux WUG.

**Le rapport athlètes/officiels** est fixé par la FISU. Ce n'est qu'au moment de la sélection que peut être défini le nombre d'officiels pouvant participer aux World University Games. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient au chef du sport d'élite et au directeur générale Swiss University Sports.

## 9. Responsabilités

Chef de discipline responsable :

Thomas Zumbrunn

thomas.zumbrunn@gmail.com

+41 78 627 88 53

Hasliberg, 07.07.2022



Thomas Zumbrunn  
Chef de discipline  
Swiss University Sports



Walter Reusser  
Directeur Ski Alpin  
Swiss Ski

15.8.22



Simone Righenzi,  
Chef sport de performance  
Swiss University Sports

